

Rue des Aubépines - Aliénation d'un terrain communal aux Établissements VERDET

M. LE MAIRE, Rapporteur : Les établissements de constructions métalliques VERDET ont manifesté leur souhait d'acquérir la parcelle cadastrés section CD n° 161, d'une superficie de 12 a 86 ca, sise rue des Aubépines.

L'acquisition de ce bien permettra d'améliorer la circulation et les manœuvres d'accès des poids lourds aux ateliers de l'entreprise.

Cette cession se fera moyennant le prix de 80 F le mètre carré, soit pour un montant total de 102 880 F. Les frais d'acte seront supportés par l'acquéreur.

Par ailleurs, la Ville cède gratuitement le collecteur d'égout et la conduite d'eau aux établissements VERDET, qui en assureront l'entretien. Un regard de visite du collecteur d'assainissement sera construit en limite du terrain cédé par la Ville aux frais de la Société VERDET. Celle-ci supportera également une servitude de passage d'un câble électrique en souterrain, situé dans l'emprise du terrain vendu.

La recette de 102 880 F sera encaissée au chapitre 922.210.00501 code 30100.

Le Conseil Municipal est donc invité à :

- autoriser la cession d'un terrain situé rue des Aubépines, moyennant le prix de 102 880 F et aux conditions définies ci-dessus,

- m'autoriser à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.